



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

grippe

Question au Gouvernement n° 1713

Texte de la question

CAMPAGNE DE VACCINATION CONTRE LA GRIPPE H1N1

M. le président. La parole est à M. Élie Aboud, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

M. Élie Aboud. Monsieur le président, ma question s'adresse à Mme la ministre de la santé et des sports.

Madame la ministre, la campagne de vaccination contre le virus grippal H1N1 a débuté dans les établissements de santé le 20 octobre. Depuis, elle s'est élargie avec l'ouverture, le 12 novembre, de plus de 1000 centres, qui accueillent, en métropole et dans les territoires d'outre-mer, les personnes les plus exposées et les plus vulnérables.

Cette campagne de vaccination, d'une ampleur inégalée, est une chance pour chacun d'entre nous, car elle a débuté avant que l'épidémie ne survienne.

Les derniers éléments tendent à montrer que le virus poursuit très rapidement sa progression. Près de 200 cas graves ont été dénombrés à ce jour. La découverte de nouveaux cas en milieu scolaire a contraint à fermer cinquante et un établissements. Seize académies sont déjà touchées.

L'organisation retenue est celle d'une vaccination non obligatoire, sans avance de frais et, pour la très grande majorité de nos concitoyens, en centre de vaccination. Depuis quelques jours, dans le milieu médical, surtout chez nos amis médecins généralistes, nous entendons que cette organisation ne serait pas la bonne - en tout cas ne serait pas la meilleure - et qu'une vaccination en cabinet de ville aurait été plus adaptée.

Madame la ministre, vous le savez comme moi : l'adhésion de l'ensemble du monde soignant est absolument indispensable à la formation d'un bouclier face à ce fléau sanitaire potentiel.

Face à la complexité et la gravité de ce sujet, comment faire pour mutualiser au mieux nos moyens ?

(Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe UMP.)

M. Maxime Gremetz. Il n'y a rien à faire !

M. le président. La parole est à Mme Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la santé et des sports.

Mme Roselyne Bachelot-Narquin, *ministre de la santé et des sports*. Monsieur le président, monsieur le député Élie Aboud, je veux d'abord redire ma confiance dans les capacités professionnelles des médecins généralistes qui sont, évidemment, tout à fait aptes à procéder à une vaccination antigrippale dans leur cabinet. Ce n'est pas la compétence des médecins qui est en jeu. Je n'ai aucune méfiance à leur rencontre. C'est simplement une question logistique. En effet, ce vaccin présente un certain nombre de caractéristiques. Il sera livré sur une période de quatre mois qui nous impose un ordre de priorité.

M. Maxime Gremetz. Cela ne marche pas beaucoup !

Mme Roselyne Bachelot-Narquin, *ministre de la santé*. Il est livré en flacons multidoses destinés à vacciner dix personnes. Comme tous les vaccins, il doit être conservé dans des conditions de froid bien précises. Une fois le flacon entamé, il doit être utilisé dans les vingt-quatre heures. À partir de ces déterminants, vous comprenez pourquoi la vaccination n'est possible que dans des centres dédiés. Puisqu'on ne peut pas aller individuellement acheter ce flacon chez son pharmacien, comment livrer 50 000 cabinets de médecins généralistes avec des moyens logistiques dont je ne dispose pas ? Comment s'assurer des bonnes conditions de conservation ? Une fois un flacon entamé, si le médecin ne s'en sert pas, par exemple parce qu'il ne travaille pas le lendemain, il devra le jeter. À partir de là, la seule organisation vaccinale possible était une organisation collective. Nous en avons discuté avec les médecins. Ils en étaient d'ailleurs tout à fait convaincus. Ils doivent, maintenant, et c'est

leur rôle, rester mobilisés pour traiter les malades atteints par la grippe. Ils doivent convaincre leurs patients qu'ils doivent se faire vacciner. Nous pourrions, en décembre, dans des conditions ciblées, étendre la vaccination à certains cabinets libéraux. Maintenant, la balle est dans leur camp pour nous montrer qu'ils en ont la possibilité ! (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe UMP et sur quelques bancs du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche.*)

Données clés

Auteur : [M. Élie Aboud](#)

Circonscription : Hérault (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1713

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Santé et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 novembre 2009

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 18 novembre 2009